

Abbaye de la Fille-Dieu, le 2 janvier 1925



Monsieur,

Je prends acte de votre renonciation. Il ne reste à régler que l'emploi des 80 francs suisses ou 300 livres que je vous ai envoyés.

Veuillez en défalquer ce qu'il faut pour payer 1° ma quote-part à l'Académie 2° vos frais de correspondance, et me renvoyer le reste.

Je vous remercie de vos observations; il y a toujours quelque chose à y prendre, et vous prie d'agréer l'assurance de ma considération très-distinguée

F. Gabriel

Fille-Dieu

Romont

Suisse